

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4505**

Intitulé

DE : Diplôme d'Etat d'ingénierie sociale (DEIS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, MINISTÈRE CHARGÉ DES AFFAIRES SOCIALES Modalités d'élaboration de références : Commission professionnelle consultative du travail social et de l'intervention sociale	Recteur de l'académie, Directeur régional des affaires sanitaires et sociales

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332 Travail social

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires du diplôme d'Etat d'ingénierie sociale sont des experts des politiques sociales, de l'action sociale et médico-sociale. Le croisement des connaissances professionnelles et des connaissances pluridisciplinaires leur permet d'analyser et de problématiser des questions sociales, d'interroger les politiques et les actions, de proposer ou de conduire des programmes ou des projets complexes, de les évaluer et de mobiliser les ressources humaines nécessaires. Leurs compétences les appellent à occuper des fonctions dont l'agencement dépend des organisations qui les emploient, mais qui s'articulent autour :

- De l'expertise et du conseil
- De la conception et du développement
- De l'évaluation

Domaine de compétences 1 - Production de connaissances

Domaine de compétences 2 - Conception et conduite d'actions

Domaine de compétences 3 - Communication et ressources humaines

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout organisme public ou privé développant des politiques, des projets, des programmes dans le domaine social, médico-social, de l'intervention sociale dans des emplois de type : - chargé de mission

- chargé d'études
- conseiller technique
- chef de projet

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1502 : Contrôle et inspection des Affaires Sociales

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification comprend : - Une épreuve 'recherche à dimension professionnelle' : élaboration et soutenance d'un mémoire de recherche à dimension professionnelle

- Une épreuve 'ingénierie de développement' : élaboration et la soutenance d'un rapport d'étude
- Une épreuve 'communication ressources humaines' : rédaction d'un article

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA
CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, le recteur ou son représentant, l'un d'entre eux assure la présidence du jury ; - des enseignants des universités ou établissements d'enseignement supérieur, des formateurs des établissements de formation préparant aux diplômes de travail social ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine des politiques sociales ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
En contrat d'apprentissage	X	<p>Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, le recteur ou son représentant, l'un d'entre eux assure la présidence du jury ; - des enseignants des universités ou établissements d'enseignement supérieur, des formateurs des établissements de formation préparant aux diplômes de travail social ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine des politiques sociales ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
Après un parcours de formation continue	X	<p>Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, le recteur ou son représentant, l'un d'entre eux assure la présidence du jury ; - des enseignants des universités ou établissements d'enseignement supérieur, des formateurs des établissements de formation préparant aux diplômes de travail social ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine des politiques sociales ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.
En contrat de professionnalisation	X	<p>Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, le recteur ou son représentant, l'un d'entre eux assure la présidence du jury ; - des enseignants des universités ou établissements d'enseignement supérieur, des formateurs des établissements de formation préparant aux diplômes de travail social ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine des politiques sociales ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		Le préfet de région nomme le jury du diplôme qui comprend : - le directeur régional des affaires sanitaires et sociales ou son représentant, le recteur ou son représentant, l'un d'entre eux assure la présidence du jury ; - des enseignants des universités ou établissements d'enseignement supérieur, des formateurs des établissements de formation préparant aux diplômes de travail social ; - des représentants de services déconcentrés de l'Etat, des collectivités publiques, de personnes qualifiées dans le domaine des politiques sociales ; - pour un quart au moins de ses membres, des représentants qualifiés du secteur professionnel, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Dispenses de certification pour les titulaires d'un diplôme de travail social de niveau II et I souhaitant obtenir le diplôme d'Etat d'ingénierie sociale. Organisation de parcours concomitants avec des masters.	

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 2006-770 (Journal officiel du 2 juillet 2006)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 2 août 2006 (Journal officiel du 25 août 2006)

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Info'métiers santé social : 0.825.042.042
(0,15€/mn)

<http://www.social.gouv.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

diplôme supérieur en travail social (DSTS)

Certification précédente : Diplôme supérieur en travail social (DSTS)